

Fiche pratique Santé travail pendant la crise sanitaire

FICHE 2

➔ COVID 19, Quelles vraies mesures d'hygiène ?

En premier lieu, il faut redire que la règle générale de prévention ainsi que la **meilleure méthode de protection doivent être le confinement** et qu'en dehors des quelques rares activités vitales, **il n'y a aucune raison de ne pas la respecter.**

A propos des obligations respectées ou pas, ou tout simplement non réalisables :

**COVID 19: CONFINEZ-VOUS!!
RESTEZ CHEZ VOUS!!**



➔ La distanciation

Elle a été estimée à **1 mètre en France**, mais il faut bien expliquer que c'est un compromis voulu par les autorités et **certainement pas une distance validée scientifiquement.**

Pour l'illustrer, elle est de **2 mètres** au Québec, au Royaume Uni et en Suisse, de **1,5 mètre** en Allemagne et en Belgique et de **6 pieds soit 1,8 mètres** aux USA.

Pour le risque viral, **Santé Publique France** avait écrit en mai 2019 que la distance devait se situer entre 2 mètres et 2,5 mètres. **La chercheuse Lydia Bourouiba**, le 26 mars 2020, indique que la diffusion des micro-gouttelettes peut atteindre 7 à 8 mètres.

Il faut apprécier cette « règle » de distance en toutes circonstances, y compris en cas d'incident, lorsqu'il faut intervenir à deux pour dépanner, déplacer, pour des raisons de sécurité où on ne doit pas être tout seul etc....

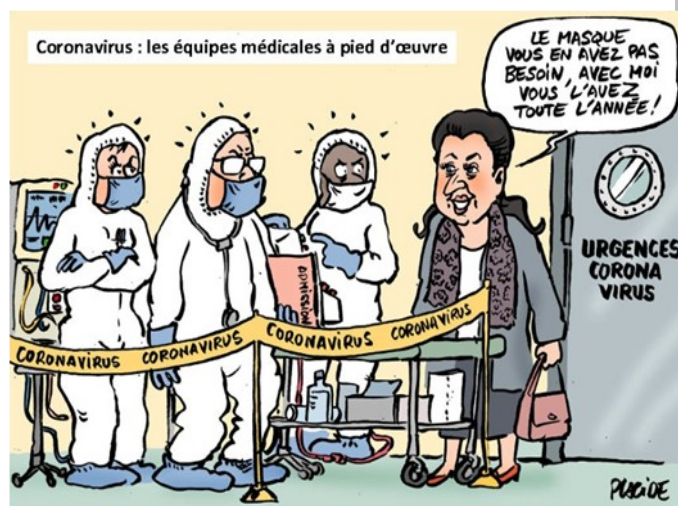
Mais le pire est que la zone de 1 mètre n'est pas une garantie étant donné qu'une personne qui n'éternue pas dans son coude peut envoyer des gouttelettes qui se déplacent en nuage sur une distance pouvant atteindre 6 mètres.

➔ La question des masques

Les masques sont effectivement inutiles, comme le disent les autorités en oubliant parfois de préciser « **s'il n'y a pas de risques** » or la France n'a pas retenu l'option du dépistage systématique. Personne ne devrait pouvoir affirmer que leur port ne sert à rien et pour preuve la différence d'appréciation entre les pays.

Affirmer sans savoir, qui n'est pas contagieux dans l'entourage professionnel et donc que les masques seraient inutiles est tout simplement criminel, puisque selon les services de santé, un individu est contaminant avant les 1^{er} symptômes.

Pour masquer la pénurie, patrons et gouvernements font aussi de la désinformation sur les types de masques.



Celui qui est porté en se protégeant des autres est le FFP2 ou le FFP3, ce dernier étant connu initialement contre l'amiante. **Le problème, c'est que ces 2 références sont en pénuries depuis le début de la pandémie.**

Pour le masque dit chirurgical, il protège le voisin contre le porteur du masque. **On peut dire en sens inverse du précédent.**

FICHE 2 suite:

➔ COVID 19, Quelles vraies mesures d'hygiène ?

Pour les masques en tissu, qu'ils soient « maison » ou répondent à la norme AFNOR spec S76-001, cette norme précise bien que ce sont des masques barrière (Une sous catégorie inventée pour la pénurie) à **ne pas confondre avec des EPI**.

En clair, ils n'ont aucune valeur de substitut à un EPI et ne devraient pas être proposés en entreprise.

➔ **La question de l'outillage, des claviers, fournitures de bureau, machines industrielles et autres.**

Le matériel ne peut pas être collectif, sauf à utiliser des gants adaptés ou à désinfecter systématiquement.

CORONAVIRUS : VOLTE-FACE SUR LE PORT DU MASQUE



Les gants les plus efficaces sont les jetables et utilisables une seule fois.

Les lunettes de protection sont aussi un moyen de limiter la contagion mais attention leur désinfection reste de mise.

Des gants qui correspondent à la situation doivent être fournis dès lors qu'il y a manipulation d'objets qui ont été manipulés par d'autres depuis un délai inconnu ou un délai proche. **Les gants devraient être fournis automatiquement sans avoir à justifier l'utilisation.**

Les organisations du travail avec des machines industrielles qui dans leur vision de rentabilité tournent 24h/24h, **doivent être affectées à un seul salarié** pendant l'équipe de travail **sans aucun releveur ou renfort**. Un releveur ou un renfort qui serait porteur du virus sans le savoir, en faisant le tour pour remplacer les salariés qui vont en pause démultiplierait le risque de contagion.

On pense aux poignées de porte, aux tableaux de contrôle, aux papiers, aux intérieurs de véhicules, outils etc... Il y a aussi la question particulière des tenues

de secours, anti acide par exemple, appareils respiratoires....

➔ **Quid des vestiaires, douches et sanitaires**

Le coronavirus résiste plusieurs jours en milieu humide.

Par conséquent des dispositions d'hygiène exceptionnelles doivent être mises en place. **Pour les douches et les sanitaires, une désinfection à chaque utilisation.** Dans plusieurs entreprises, ou les douches n'ont pas été inscrites obligatoires dans le DUER, **le choix des employeurs va au plus simple, ils en interdisent l'accès.**

Quand vous travaillez dans des industries avec des rendements, des produits chimiques et des équipements de travail obligatoires de protections, la douche **n'est pas un luxe mais une nécessité.**

A noter, ce n'est pas un hasard, que le ministère du travail a produit des fiches conseil **où il ne parle jamais ni des douches ni des sanitaires.**

Un passage dans le vestiaire réalisé à tour de rôle pour conserver une bonne distance de sécurité.

Vestiaires : désinfection et distanciation non négociable.

Cette distanciation doit absolument apparaître dans tous les protocoles et autres documents signifiant les barrières sanitaires. Nous connaissons parfaitement nos usines avec des vestiaires sous dimensionnés, des placards d'à peine 30 cm souillant vêtements civils par les vêtements de travail et des allées de circulation nous rappelant tous les jours quelles ne sont pas assez larges. Donc, si pour pouvoir se changer en respectant la distanciation, le passage dans le vestiaire doit se faire à tour de rôle ou par tout petit groupe, ça sera ainsi et **c'est non négociable.**

Une attention particulière doit être portée pour les salariés chargés de la désinfection.

Présence sur le site d'un salarié contaminé ou hypothétiquement contaminé.

Se rappeler que la période d'incubation peut aller jusqu'à 12 jours. Il faut donc recenser les collègues qui ont été à proximité sur cette période, isoler le matériel qui a été utilisé sur la période de survivance du virus, isoler ou désinfecter selon les possibilités. **Logiquement au stade 3, c'est le confinement généralisé qui prime, ce qui signifie le retour à la maison de tous les salariés.**